



COMMUNE DE SURPIERRE

**ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE
DU 12 DECEMBRE 2022**

PROCÈS-VERBAL

L'assemblée est présidée par Jean-Michel Wyssa, Syndic.

Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue et remercie les personnes présentes de leur participation à cette 3^{ème} et dernière assemblée pour l'année 2022, laquelle a été convoquée à 19h30 par :

- insertion dans la Feuille officielle n° 47 du vendredi 25 novembre 2022 ;
- publication dans le Surpierre Info n° 5 distribué en tout ménage en semaine 48/12 ;
- publication sur le site internet www.surpierre-fr.ch;
- affichage aux piliers publics officiels.

L'assemblée est enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal. Le Président précise que l'enregistrement sera effacé lorsque le procès-verbal de cette assemblée aura été approuvé par le législatif. Chaque personne présente peut faire de même en s'annonçant, le Président demande si c'est le cas ce soir :

- personne ne s'annonce.

Benoît Thierrin et Salvador Fonseca sont nommés en qualité de scrutateurs par le Président.

Comptage des personnes présentes dans la salle :

• Personnel administratif et participant -e n'ayant pas le droit de vote communal :	1
• Citoyennes & citoyens et personnel administratif ayant le droit de vote communal :	46
• Membres du Conseil communal :	7
• Total des personnes ayant le droit de vote communal :	53
• Majorité absolue, nombre de voix :	27

L'assemblée est valide, ainsi elle peut commencer

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

- 1 Procès-verbal de l'assemblée communale du 24 octobre 2022 ;
- 2 Planification financière ;

3 Budget 2023 de la commune de Surpierre :

- 3.1 Budget de fonctionnement ;
- 3.2 Budget des investissements :

- 3.2.1 Déchetterie - Gestinergie 4.0 (modernisation de la recharge des cartes) / **CHF 68'000.- TTC** ;
- 3.2.2 Auberge communale à Villeneuve – cuisine dans l'appartement et remplacement de quelques fenêtres du bâtiment / **CHF 48'000.- TTC** ;
- 3.2.3 Routes - réfection du trottoir sis à la Route de la Laiterie à Surpierre / **CHF 50'000.- TTC** ;
- 3.2.4 Epuration - adaptation des collecteurs communaux d'eaux usées pour les nouvelles constructions sises à la Route de Lucens 55-57 / 73-79 (secteur Villeneuve) et l'anticipation de la mise en séparatif du secteur / **CHF 40'000.- TTC** ;
- 3.2.5 Aménagement du territoire – élaboration du PAD Le Pommey / **CHF 25'000.- TTC** ;
- 3.2.6 Environnement - revitalisation du ruisseau des Contens (secteur Cheiry) et création de gouilles / **CHF 27'500.- TTC** ;
- 3.2.7 Aménagement du territoire – Valtraloc (ensemble du territoire) / **CHF 55'000.- TTC** ;
- 3.2.8 Auberge communale à Cheiry – installation d'une chambre froide & congélation / **CHF 45'000.- TTC** ;
- 3.2.9 Eau potable - suppression de la conduite de distribution d'eau potable sise à la Route de Lucens 81 à 97 (secteur Villeneuve) / **CHF 45'000.- TTC**.

- 3.3 Approbation du budget 2023 de fonctionnement et des investissements dans sa globalité.

4 Règlement communal concernant le subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour ;

5 Informations & divers.

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques au sujet de la convocation ou de l'ordre du jour.

! pas de question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

Le Président soumet au vote l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui l'approuvent de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 53
- objection : 0
- abstention : 0

✓ **L'ordre du jour de cette assemblée du lundi 12 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité**

L'assemblée peut donc se dérouler selon l'ordre du jour proposé.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 24 OCTOBRE 2022**

Le procès-verbal susmentionné n'est pas lu. Publié depuis le mois de novembre 2022 sur notre site internet, le document a également été mis à disposition au bureau communal (version papier, imprimée) durant ces dernières semaines. Il en est débattu ce soir.

a) Questions / remarques sur le sujet :

! pas de question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

b) Approbation, résultats du vote :

Le Président soumet au vote le point 1 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent ledit procès-verbal de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 50
- objection : 0
- abstentions : 3

✓ **Le procès-verbal de l'assemblée communale du 24 octobre 2022 est approuvé à la majorité.**

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR**PLANIFICATION FINANCIÈRE**

Le Président donne la parole à Julien Tüscher, Vice-Syndic et Responsable du dicastère des finances.

« Selon l'article 5 de la loi sur les communes, le plan financier sert à la planification et au pilotage à moyen terme des finances et des prestations. Le Conseil communal a le devoir de le présenter à la Cofin et à l'assemblée communale qui en prennent acte.

Pour ce faire, M. Corminboeuf de Fiduservice a été mandaté pour assister le Conseil communal dans cette tâche. M. Corminboeuf a donc établi une planification financière sur 5 ans pour les années 2022 à 2026. Il a établi cette planification selon les étapes suivantes :

- Il a d'abord collecté les informations concernant les investissements des prochaines années auprès des Conseillers communaux afin de préparer la planification des investissements 2022 à 2026 ;
- Une fois que la planification des investissements était établie il a pu établir le calcul des amortissements pour le compte de résultat ;
- Cette planification des investissements nous a également servi à calculer les montants à emprunter et les intérêts pour les années futures. Selon l'expérience acquise ces dernières années, nous avons déterminé que la commune arrive à couvrir les investissements de moins de 100'000 par ces liquidités et doit s'endetter pour les investissements plus importants. M. Corminboeuf a contrôlé ceci en faisant des

tableaux de flux de trésorerie futures, ce qui a confirmé que la commune peut couvrir ces investissements de moins de 100'000 par ses liquidités. Pour les intérêts, nous avons pris un taux moyen de 2%. Cette planification a été commencée durant le printemps 2022 et cela correspondait à un taux assez élevé à ce moment-là mais ceci évolue très vite et pourra être adapté à la prochaine planification si nécessaire ;

- L'étape suivante était de monter les comptes de résultat 2022 à 2026 avec les autres charges et produits. Pour ce faire, il est vrai que le service des communes ne met pas de modèle ou de statistiques à disposition mais souhaite plutôt que les communes fassent leur planification selon leur expérience et leurs informations ;
- Afin d'estimer les charges et produits 2022 à 2026 de la commune, M. Corminboeuf a utilisé les informations des Conseillers communaux, la situation de la commune, les évolutions des années précédentes en calculant des progressions, etc. Il a également comparé à d'autres communes qui ont déjà établis cette planification, mais il faut dire que pas encore beaucoup de communes ont effectué cet exercice.

Une fois ce travail fait, M. Corminboeuf a également fait les calculs des indicateurs financiers selon le tableau du Service des communes. Sur ces indicateurs, un seul est bloquant, il s'agit du taux d'endettement, les autres sont là à titre d'information et de comparaison. Selon l'article 19 al 1 oFCo, le taux d'endettement ne doit pas dépasser les 200%. Ce taux pourrait être dépassé si le degré d'autofinancement moyen des 5 dernières années atteint au minimum 80%, ce qui n'est pas le cas. Vous constaterez que ce taux est dépassé à partir de 2025 selon cette planification. Cela est notamment dû aux forts investissements prévus pour l'école de Cheiry et la mise en séparatif de Villeneuve. Il faudra pour la commune être attentif à l'évolution des investissements d'ici là mais il faut savoir que cette planification a été faite en tenant compte d'une situation pessimiste. Il s'agit d'un 1^{er} jet et cette planification sera retravaillée ces prochaines années. En comparant ces indicateurs, on peut également constater que pour d'autres communes qui ont également fait l'exercice, la situation est également mauvaise. Comme il s'agit également de quelque chose de nouveau pour le Service des communes, il faudra également voir si les indicateurs vont évoluer.

Pour conclure, je dirais que cette planification est un outil de travail pour la commune et la commission financière, il doit évoluer chaque année mais donne une idée sur la situation financière future et les conséquences futures des investissements.

Questions :

- ? Jean-François Bähni : quand on fait une planification financière, cela veut dire qu'on tient compte du taux de chômage qui va évoluer. Est-ce que le Conseil communal n'a pas intérêt à proposer rapidement une augmentation d'impôts ? Par rapport aux besoins de la commune, il semble qu'il n'y ait pas d'autre solution. Par ailleurs, on vote pour plusieurs investissements ce soir dont des montants pour des études. Si on fait des études, il faudra ensuite réaliser les travaux.
- ! Julien Tüscher : sans étude on ne peut pas savoir combien ça coûte. Les montants d'investissement qui ont été pris en compte dans la planification ne signifient pas forcément que les travaux vont être réalisés. Il faudra rester vigilant et attentif à l'avenir mais il ne faut pas oublier que des entretiens devront être faits, on ne peut pas tout mettre de côté non plus. Le Conseil communal, conscient de cette situation, reviendra en assemblée communale avec la proposition d'une solution.

- ? Jean-Pierre Gorret : les budgets sont minimes, les comptes se soldent quant à eux avec un excédent de CHF 350'000.-. Est-ce qu'on en tient compte dans la planification ?
- ! Julien Tüscher : oui, on essaie de planifier au plus proche de la réalité.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR
BUDGET 2023 DE LA COMMUNE DE SURPIERRE

Le budget 2023 détaillé qui est présenté ce soir était disponible à l'administration communale pour consultation durant les horaires d'ouverture habituels du bureau et publiés sur notre site internet, ceci depuis 10 jours au moins. Les résumés ont par ailleurs été publiés dans le journal Surpierre Info n° 5 / 12.2022.

Point 3.1 – budget de fonctionnement

a) Présentation par Julien Tüscher.

- Introduction :

« Ce soir, le Conseil communal vous présente un budget équilibré. Nous allons vous présenter, comme la législation le veut, les différences notoires entre les budgets de fonctionnement 2023 et 2022. Il est à relever, au préalable, que le budget 2022 a été planifié avant la clôture des comptes 2021, 1^{ère} année de la nouvelle Commune fusionnée et de l'entrée en vigueur de MCH2. En d'autres termes, l'élaboration du budget 2022 ne pouvait bénéficier de l'expérience acquise lors de l'exercice 2021. En revanche le budget 2023 bénéficie de l'expérience acquise en 2021. Nous avons pu apporter les corrections et adaptations nécessaires. »

- Julien Tüscher commente les chiffres du budget par rubriques, lesquels sont projetés sur écran :

0. Administration générale

- Au chapitre 0, les revenus estimés sont conformes aux comptes 2021. La différence par rapport au budget 2022 est essentiellement due à l'octroi par le canton d'une subvention de CHF 69'800.00 pour la fusion.
- Le chapitre 0210 est globalement inchangé malgré une augmentation du taux d'activité de l'administratrice des finances à 50%. L'ajustement des frais de perception permet de contrebalancer cette augmentation.
- L'augmentation des charges constatée au chapitre 0220 est due à l'augmentation des taux d'engagement de 1,30 EPT à 1,70 EPT y compris l'adaptation des salaires.
- Pour la grande salle, le Conseil communal prévoit plus d'entretiens notamment pour le volet cuisine. Le reste de l'augmentation est dû à l'augmentation du prix des pellets.

1. Ordre et sécurité publics, défense

La diminution des charges est due à la mutualisation des moyens au travers de l'ADIS-Broye. La baisse des revenus provient en partie de l'organisation de l'association avec une diminution de la taxe non-pompier de CHF 150 à CHF 100. Les revenus se voient aussi être imputés des subventions ECAB et du produit extraordinaire sur réévaluation.

2. Formation

- Vous pouvez constater que l'augmentation des charges est principalement due à des charges liées sur lesquels le Conseil communal n'a pas de prise.
- Le Conseil communal souhaite mettre en place une table de midi, pour ce faire l'ancien bureau communal de Cheiry doit subir quelques aménagements.
- Les autres augmentations sont dues au coût de l'énergie (chauffage et transports) et la mise à niveau des montants alloués aux bourses communales.

3. Culture, sports et loisirs

Le Conseil communal prévoit de marquer le terrain de basket et un autre terrain de sport à Surpierre. Lors de l'état des lieux de la place en enrobé, un nombre important de fissures de largeur conséquente a été constaté. Dès lors, le pontage de ces fissures est également prévu. Ces travaux s'additionnent à l'entretien annuel des places de jeux.

4. Santé

- Sans surprise, les coûts de la santé augmentent de plus de 13%.
- Le Conseil communal reste vigilant pour que ces augmentations ne soient pas systématiques au travers des associations intercommunales.

5. Prévoyance sociale

- Globalement, le budget du chapitre est stable. Cependant, si on va dans le détail, il y a quelques variations notoires. En 2022, les frais de fonctionnement du service des curatelles (SOC) était budgétisé à 2 endroits. Nous avons corrigé cela en 2023 et cette charge n'est plus que budgétisée au chapitre 1 «ordre et sécurité public, défense» au compte 1402.3612.00.
- La mise en place d'une table de midi engendre des charges supplémentaires à l'accueil extrafamilial et des revenus issus des participations des parents.
- Il est à relever que la participation aux institutions spécialisées et aux handicapés augmente.

6. Trafic et télécommunications

- L'augmentation des charges est principalement due à l'augmentation des intérêts planifiés.
- Il est à noter que le Conseil communal a augmenté la part des honoraires d'ingénieurs pour bénéficier de conseils et permettre de lancer quelques pré-études.
- Le budget 2023 tient compte de la régularisation du statut de l'employé de voirie par un engagement à 30%.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

- Que ce soit pour l'eau potable ou l'assainissement, les variations de charges et de revenus sont principalement liées à des attributions et aux prélèvements aux fonds spéciaux, ainsi qu'aux variations des amortissements planifiés et des intérêts.
- Les dépenses planifiées sont stables en comparaison au budget 2022.

8. Economie publique

Pas de commentaire particulier.

9. Finances et impôts

- Nous pouvons constater une variation positive des rentrées fiscales. Cette variation est basée sur les taxations 2021 des personnes physiques et morales. Cette estimation peut être qualifiée de crédible.
- L'augmentation des revenus à ce compte est aussi due au prélèvement sur la réserve de réévaluation, qui doit être comptabilisée de façon globale au chapitre 9.

b) Lecture du rapport de la commission financière par Pascal Thierrin, membre et désigné rapporteur de la commission financière.

« Le budget 2023 ainsi que les projets d'investissements ont été présentés à la commission financière lors d'une séance tenue le 29 novembre 2022 en présence du Syndic, Monsieur Jean-Michel Wyssa, du conseiller en charge des finances, Monsieur Julien Tüscher, de la boursière communale Madame Francine Nicolet et de Monsieur Fabrice Corminboeuf de la société Fiduservice SA. A cette occasion, nous avons obtenu les renseignements et précisions nécessaires à la bonne compréhension du budget. La commission financière s'est également réunie le 5 décembre 2022 pour finaliser l'examen des divers objets qui vous sont soumis à cette assemblée. Nous tenons également à souligner l'effort du conseil Communal dans l'établissement du premier plan financier conformément aux exigences légales et relatif aux exercices 2023 à 2026. Nous avons été rendus attentifs au fait que la projection des coûts de fonctionnement et des investissements pourraient conduire la Commune à un taux d'endettement net supérieur à 200% à partir de l'exercice 2025 avec en contrepartie un degré d'autofinancement inférieur à 10%. L'évolution de ces indicateurs incite à porter une attention particulière aux investissements futurs de la Commune.

Rapport sur le budget de fonctionnement 2023 de la Commune de Surpierre :

Il s'agit désormais du troisième exercice budgétaire établi selon les nouvelles normes comptables MCH2. De plus, un exercice complet a maintenant été clôturé selon ces nouvelles exigences. Quelques ajustements mineurs ont été opérés par rapport aux deux budgets précédents afin de rendre les comptes les plus clairs et fidèles possibles. Selon les informations obtenues, les estimations nécessaires, telles que pour les revenus d'impôts, ont été effectuées de manière à garantir la plus grande fiabilité possible tout en conservant un certain degré de prudence.

Le budget proposé à l'assemblée pour un total de CHF 4'719'139.23 de revenus et CHF 4'718'750.85 de charges dégagerait un excédent de revenu de CHF 388.38 pour l'exercice 2023. Hormis les secteurs « ordre et sécurité publics, défense », « économie publique » et « impôts », l'ensemble des secteurs présente une hausse de charges pour cet exercice budgétaire.

Nous relevons notamment une hausse de plus de CHF 200'000 ou 30.6% pour le secteur « protection de l'environnement et aménagement du territoire ». Celle-ci est essentiellement imputable aux secteurs « approvisionnement communal en eau » et « traitement des eaux usées ». Pour ce qui concerne l'approvisionnement en eau, il est à relever que le maintien des anciens règlements sur l'eau potable implique que « l'attribution au financement spécial maintien de la valeur FSMV » de CHF 114'806.49 soit partiellement compensée par « le prélèvement au financement spécial équilibre du compte FSEC » pour CHF 66'516.34. Par contre, en ce qui concerne le traitement des eaux usées, le nouveau règlement induit une augmentation des taxes de financement d'un peu plus de CHF 70'000 avec une « attribution au financement spécial équilibre du compte FSEC » pour CHF 12'107.9.

Nous attirons également votre attention sur l'impact de la participation à l'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-Broye) avec une baisse des charges budgétées pour le secteur « service du feu » à CHF 64'092.00 contre 88'229.92 en 2022.

Globalement, abstraction faite de la solde des pompiers qui ne sera plus versée directement par la commune, les charges de personnel augmentent de CHF 85'137.62 soit 24.5% par rapport au budget 2022. Cette variation est en partie due au traitement du personnel de la voirie désormais considéré comme personnel communal. Il faut également prendre en considération un accroissement constant des tâches assumées par le personnel communal, ce qui a nécessité l'engagement d'une personne supplémentaire à temps partiel.

Compte tenu de ces remarques et de manière générale, le budget 2023 nous paraît cohérent et mesuré. Nous vous recommandons de l'accepter tel qu'il vous est présenté. »

c) Questions / remarques sur le sujet :

! pas de question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

d) Approbation, résultats du vote :

Le Président soumet au vote le point 3.1 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent le budget de fonctionnement 2023 de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 53
- objection : 0
- abstention : 0

✓ **Le budget de fonctionnement 2023 est approuvé à l'unanimité.**

Point 3.2 – budget des investissements

Julien Tüscher informe que le Conseil communal prévoit d'investir CHF 403'500.- en 2023 répartis sur 9 investissements, lesquels sont présentés par les Conseillers responsables des dicastères respectifs.

Point 3.2.1 – Déchetterie, Gestinergie 4.0 (modernisation de la recharge des cartes)

a) Présentation par Julien Tüscher, Vice-Syndic et Responsable du dicastère des déchets.

- Arguments & buts :
 - Désengorger les permanences du bureau communal ;
 - Offrir une solution plus flexible et agile pour recharger la carte déchetterie en supprimant le passage par le bureau communal ou par une installation type automate ;
 - Offrir une solution dématérialisée permettant la recharge de la carte depuis n'importe quel endroit et en utilisant une application ou un service web.
- Présentation d'un tableau détaillé des coûts par prestataire, lequel est projeté sur écran.
- Côté finances :
 - Financement : CHF 68'000.- par le compte courant ;
 - Amortissement : à raison de 25% par année, dès 2024, en prélevant sur le fonds spécial du maintien de la valeur à neuf (FSMV) ;
 - Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 17'000.- pendant 4 ans.

b) Lecture du rapport de la commission financière par Pascal Thierrin, membre et désigné rapporteur de la commission financière.

« Ce projet répond à la nécessité de faciliter la recharge des cartes de déchetterie et de désengorger le secrétariat qui doit répondre à de nombreuses visites au guichet. Bien que la solution « Gestinergie 4.0 » proposée par Groupe E réponde à cet objectif, il s'agit d'un concept offrant des solutions bien plus étendues et dont une seule une petite partie pourrait éventuellement être exploitable pour la commune. De ce fait, la commission financière est d'avis que le Conseil communal devrait privilégier une solution plus ciblée et moins onéreuse, ce d'autant plus que des investissements conséquents sont attendus à court et moyen terme.

La commission financière vous propose de refuser cet investissement budgétaire de CHF 68'000.- tout en invitant le Conseil communal à proposer une solution mieux proportionnée. »

c) Questions / remarques sur le sujet :

- ? Isabelle Buol : est-ce qu'il y a déjà beaucoup de communes qui utilisent cette solution ?
- ! Julien Tüscher : à ma connaissance, il y a 3 communes et il y a 2 autres projets d'acquisition en cours de développement dans le canton.
- ! Raphaël Thierrin : cette solution est trop coûteuse, je propose 2 éléments pour simplifier le travail de l'administration : recharge de la carte montant minimum CHF 100.- et l'installation d'une machine pour les recharges à Villeneuve.
- ! Julien Tüscher : l'installation d'un automate à côté de l'administration pourrait être envisagée, moyennant quelques travaux. C'est une solution moins onéreuse toutefois l'installation d'un automate nécessite la venue physique des citoyennes et citoyens à l'administration.
- ? Florie Baumgartner : venir recharger sa carte au bureau communal est le moyen d'avoir un contact. Par ailleurs, je me demande s'il y a besoin d'avoir 3 déchetteries sur le territoire de Surpierre ?
- ! Julien Tüscher : le sujet est à réfléchir.
- ? Jean-Vincent Le Bé : est-ce qu'il y a d'autres applications qui pourraient être incluses dans la solution Gestinergie ?
- ! Julien Tüscher : oui il y d'autres possibilités incluses dans l'achat de ce logiciel (ex : contrôle d'accès, éclairage public, vidéosurveillance, etc.).
- ! Jean-Daniel Lambert : il s'agit d'un logiciel spécifique, il n'y a rien de standard. Cela m'inquiète parce qu'à la moindre modification d'une plateforme, on risque d'avoir des problèmes car les autres partenaires devront s'adapter également.
- ! Julien Tüscher : c'est vrai, on aurait « plus que » 2 partenaires avec cette solution.
- ! Christophe Dupré : on paie une licence, c'est Pöttinger qui tient la clé.
- ? Jean-Daniel Lambert : qu'est-ce qu'il se passe si une benne compacteuse modifiée tombe en panne ?

- ! Julien Tüscher: comme aujourd'hui, on a trois bennes compacteuses. Si l'une tombe en panne, les deux autres sont fonctionnelles. Au niveau dépannage, je ne suis pas inquiet.
- ? David Maillard: il y a un abonnement et donc des coûts annuels pour l'utilisation des cartes qui ont été évoqués. Est-ce qu'il y a d'autres coûts d'abonnement ?
- ! Julien Tüscher: oui, ce sont les CHF 7'200.- du Groupe E précisé dans le tableau des coûts détaillés.
- ? Josiane Bähni: pour désengorger le bureau communal, pourquoi pas ouvrir le bureau un soir de plus dans la semaine ? c'est une proposition.
- ! Le Président : le Conseil communal en prend note.

d) Approbation, résultats du vote :

Le Président soumet au vote le point 3.2.1 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent cette demande d'investissement de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 7
- objections : 43
- abstentions : 3
- ✗ **La demande de crédit pour Gestinergie 4.0 – la modernisation de la recharge des cartes - est refusée.**

Point 3.2.2 – Auberge communale à Villeneuve, cuisine dans l'appartement et remplacement de quelques fenêtres du bâtiment

a) Présentation par Oscar Cancela, Conseiller responsable.

- Arguments & buts :
 - Cuisine : réelle plus-value au bâtiment, le logement devient parfaitement indépendant avec une entrée séparée et une cuisine privative.
 - Fenêtres : répond aux normes énergétiques actuelles et s'inscrit dans les standards de Minergie P.
- Côté finances :
 - Financement : CHF 48'000.- par le compte courant ;
 - Amortissement : à raison de 3% par année, dès 2024 ;
 - Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 1'440.- pendant 33.33 ans.

b) Lecture du rapport de la commission financière par Pascal Thierrin.

« Cet investissement permettra au locataire de bénéficier d'un équipement de cuisine qui fait actuellement défaut ainsi que le remplacement des fenêtres avec des normes d'isolation

actuelles. Il faut également relever que le loyer sera adapté en conséquence, permettant de couvrir la charge annuelle pour la Commune qui se montera à CHF 1'440.

La commission financière vous propose d'accepter cet investissement devisé à CHF 48'000.- qui sera financé par le compte courant. »

c) Questions / remarques sur le sujet :

- ? Christophe Dupré : l'appartement est un 4,5 pièces. Est-ce que la pose d'une cuisine dans cet appartement va prendre une pièce ou est-ce que c'est une pièce inutilisée qui sera transformée en cuisine ?
- ! Oscar Cancela : actuellement il y a une pièce à vivre, le salon, qui est doté d'un espace « perdu ». Si cet investissement est approuvé ce soir, cet espace qui n'est pas exploité sera utilisé pour la pose d'une cuisine ouverte sur le salon.

d) Approbation, résultats du vote :

Le Président soumet au vote le point 3.2.2 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent cette demande d'investissement de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 53
 - objection : 0
 - abstention : 0
- ✓ **La demande de crédit pour la cuisine dans l'appartement et le remplacement de quelques fenêtres du bâtiment de l'Auberge communale à Villeneuve est approuvée à l'unanimité.**

Point 3.2.3 – Routes, réfection du trottoir sis à la Route de la Laiterie à Surpierre

a) Présentation par Jacques Thierrin, Conseiller responsable.

- Arguments & buts :
 - Rendre ce tronçon du trottoir moins dangereux pour les piétons ;
 - Diminuer les coûts pour la commune si les travaux se font en même temps que ceux pour la route.
- Des photos du trottoir fissuré et du terrain attenant qui s'affaisse sont projetées à l'écran.
- Côté finances :
 - Financement : CHF 50'000.- par le compte courant ;
 - Amortissement : à raison de 2.5% par année, dès 2024 ;
 - Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 1'250.- pendant 40 ans.

b) Lecture du rapport de la commission financière par Pascal Thierrin.

« Les travaux prévus permettront de sécuriser l'accès aux piétons dans cette zone en bénéficiant d'une coordination entre ce chantier et la réfection de la route cantonale.

La commission financière vous propose d'accepter cet investissement estimé à hauteur de CHF 50'000.- financé au moyen du compte courant. »

c) Questions / remarques sur le sujet :

- ? David Maillard : si la demande d'investissement est refusée ce soir, le canton procédera aux travaux pour la route et laissera le trottoir dans cet état ?
- ! Jacques Thierrin répond par la positive.

- ? Line Calcagno : n'y a-t-il jamais eu la possibilité d'ajouter une barrière ou un grillage en plus de la glissière, ceci pour éviter que des enfants puissent tomber dans le ravin.
- ! Jacques Thierrin : on posera la question en vue d'éventuellement adapter le projet.

- ? Roberte Ben Zbir : je vais répondre à Madame ... cela fait combien de temps que c'est comme ça ?
- ! Le Président : ajouter une barrière ou une double glissière sont des modifications qu'on peut discuter avec le canton dans le cadre de la planification des travaux.
- ! Nicole Vaucher : cela ne fait pas 100 ans que ce trottoir existe, j'ai toujours eu le même souci. Parfois on a peur et on préfère passer sur la route que sur le trottoir.
- ! Le Président : on en a pris bonne note.

- ! Roger Maillard : concernant la sécurité des enfants, je suggère que le trottoir soit tracé devant l'église. Il y a souvent des véhicules qui sont parqués près de la route, c'est serré, il faut faire très attention.
- ! Le Président : cela fait partie d'un autre projet en cours.

- ! David Maillard : le gabarit de ce trottoir paraît actuellement faible.
- ! Jacques Thierrin : où il y a la glissière, le trottoir est plus large. Les 2 extrémités de ce trottoir seront élargies lors des travaux, tout le trottoir sera de la même largeur tout du long.

d) Approbation, résultats du vote :

Le Président soumet au vote le point 3.2.3 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent cette demande d'investissement de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 53
- objection : 0
- abstention : 0

- ✓ **La demande de crédit pour la réfection du trottoir sis à la Route de la Laiterie à Surpierre est approuvée à l'unanimité.**

Point 3.2.4 – Epuration, adaptation des collecteurs communaux d'eaux usées pour les nouvelles constructions sises à la Route de Lucens 55-57 / 73-79 (secteur Villeneuve) et l'anticipation de la mise en séparatif du secteur

a) Présentation par Alexandre Gorret, Conseiller responsable.

- Introduction :

« Afin d'optimiser les travaux pour permettre le raccordement des nouvelles constructions, il est judicieux de planifier quelques modifications sur les collecteurs communaux.

Pour rappel le secteur est en phase d'étude pour une mise en séparatif, celle-ci arrive à bout touchant. L'étude réalisée par le bureau mandaté prévoit plusieurs pompes sur le tracé. On remarque que le secteur est long et plat.

Pour éviter une station de pompage supplémentaire, la conduite qui vient depuis Surpierre doit-être déplacée. Cette modification entraînera un nouveau point de raccordement pour les nouvelles constructions du secteur. »

- Arguments & buts :

- Optimiser la coordination des travaux afin d'éviter des travaux supplémentaires ainsi que des coûts ;
- Réaliser les travaux simultanément aux constructions afin d'éviter une nouvelle mise en chantier du secteur dans le futur.

- Des plans & photos sont projetés sur écran, lesquels agrémentent la présentation.

- Côté finances :

- Financement : CHF 40'000.- par le compte courant ;
- Amortissement : à raison de 1.25% par année, dès 2024 ;
- Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 500.- pendant 80 ans.

b) Lecture du rapport de la commission financière par Pascal Thierrin.

« Cet aménagement devrait permettre de réduire des coûts futurs et notamment d'éviter la construction d'une station de pompage supplémentaire lors du passage en séparatif.

La commission financière vous propose d'accepter cet investissement estimé à CHF 40'000.- financé au moyen du compte courant. »

c) Questions / remarques sur le sujet :

- ? Christophe Dupré : quel est le statut du projet actuellement ? on en est où ?
- ! Alexandre Gorret : pour être clair, les travaux ont déjà été réalisés. Toutefois le Conseil communal n'a donné aucun accord pour ces travaux, c'est l'entrepreneur qui a choisir de prendre ce risque.

- ! Christophe Dupré : j'étais en effet étonné que ces travaux soient effectués avant qu'on ait voté l'investissement. Personne, ni même la commission financière, n'a été informé avant qu'il y avait eu une sorte d'agrément. Par ailleurs, cela n'a pas été dit dans la présentation tout à l'heure non plus. C'est une situation particulière.
- ! Alexandre Gorret : les travaux ont été réalisés la semaine dernière en urgence, on a averti le maître d'œuvre que ces travaux n'étaient en aucun cas financés par la commune à ce stade.
- ! Raphaël Thierrin : je crois me souvenir qu'il y a une zone agricole large de 20-30 m, ne peut-on pas anticiper une mise en zone du secteur ?
- ! Julien Tüscher : c'est de la surface d'assolement (SDA). Avant de pouvoir mettre en zone une surface d'assolement, il faut mettre en zone d'autres secteurs de la commune. La remarque est toutefois fondée.
- ? Jean-François Bähni : est-ce que la conduite sera inscrite au registre foncier ?
- ! Julien Tüscher : elle est déjà relevée.
- ! Alexandre Gorret répond par la positive.

d) Approbation, résultats du vote :

Le Président soumet au vote le point 3.2.4 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent cette demande d'investissement de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 47
 - objection : 0
 - abstentions : 6
- ✓ **La demande de crédit pour l'adaptation des collecteurs communaux d'eaux usées pour les nouvelles constructions sises à la Route de Lucens 55-57 / 73-79 (secteur Villeneuve) et l'anticipation de la mise en séparatif du secteur est approuvée.**

Point 3.2.5 - Aménagement du territoire, élaboration du PAD Le Pommey

a) Présentation par Jean-Michel Wyssa, Syndic et Responsable du dicastère de l'aménagement.

- Introduction :

« PAD est l'abréviation de Plan d'aménagement de détail.

L'élaboration de ce PAD pour les parcelles art. 107 et 108, propriété de la commune, est obligatoire par l'art. 6 du RCU du secteur de Villeneuve.

Ce dossier s'appuiera sur les bases des études précédemment établies et il sera composé des documents suivants :

- la mise à jour de l'étude d'implantation déjà établie soit, principalement, les droits à bâti de la zone résidentielle à faible densité, les révisions du cadre légal et la planification envisagée d'un trottoir.
 - le plan d'implantation du PAD
 - le règlement du PAD
 - le rapport explicatif
 - le rapport environnemental qui traitera essentiellement de la route cantonale contiguë au PAD et les éventuels problèmes de bruit y relatifs. »
- Arguments & buts :
 - Elaboration du PAD sur les bases des études précédemment établies ;
 - La composition du dossier répond aux exigences requises par le canton pour l'établissement d'un PAD en termes d'aménagement du territoire.
 - Côté finances :
 - Financement : CHF 25'000.- par le compte courant ;
 - Amortissement : à raison de 10% par année, dès 2024 ;
 - Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 2'500.- pendant 10 ans.

b) Lecture du rapport de la commission financière par Pascal Thierrin.

« Nous relevons que ce plan d'aménagement est nécessaire pour le développement et la valorisation de cette zone d'habitation.

La commission financière vous propose d'accepter ce crédit d'étude de CHF 25'000.- financé au moyen du compte courant. »

c) Questions / remarques sur le sujet :

- pas de question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

d) Approbation, résultats du vote :

Le Président soumet au vote le point 3.2.5 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent cette demande d'investissement de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 48
- objection : 0
- abstentions : 5

✓ **La demande de crédit pour l'élaboration du PAD Le Pommey est approuvée.**

Point 3.2.6 – Environnement, revitalisation du ruisseau des Contens (secteur Cheiry) et création de gouilles

a) Présentation par Jacques Thierrin, Conseiller responsable. Deux plans de situation projetés sur écran agrémentent sa présentation.

- Arguments & buts :
 - Eviter que l'eau du ruisseau ne s'écoule dans la conduite communale le long du chemin ;
 - Avoir moins de frais à l'avenir ;
 - 80% de subventions par le canton.
- Deux plans qui précisent l'emplacement du ruisseau sont projetés à l'écran.
- Côté finances :
 - Financement : CHF 27'500.- par le compte courant (montant non subventionné)
 - Subventions : CHF 22'000.- (80% de CHF 27'500.-) ;
 - Amortissement : à raison de 10% par année, dès 2024 ;
 - Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 2'750.- pendant 10 ans / à 550.- pendant 10 ans compte-tenu des subventions (la part de ces dernières vient en diminution de l'investissement annuel).

b) Lecture du rapport de la commission financière par Pascal Thierrin.

« Les travaux prévus permettront d'éviter l'engorgement des conduites communales et ainsi de réduire les curages y relatifs. De plus, ces travaux sont subventionnés à hauteur de 80%.

La commission financière vous propose d'accepter ce crédit de CHF 27'500.- financé au moyen du compte courant. »

c) Questions / remarques sur le sujet :

! pas de question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

d) Approbation, résultats du vote :

Le Président soumet au vote le point 3.2.6 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent cette demande d'investissement de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 53
 - objection : 0
 - abstention : 0
- ✓ **La demande de crédit pour la revitalisation du ruisseau des Contens (secteur Cheiry) et la création de gouilles est approuvée à l'unanimité.**

Point 3.2.7 - Aménagement du territoire, Valtraloc (ensemble du territoire)

a) Présentation par Jean-Michel Wyssa, Syndic et Responsable du dicastère de l'aménagement.

- Introduction :

« Valtraloc est l'acronyme pour VALorisation des espaces routiers en TRAversée de LOCalités.

Cet outil a été mis en place en 1993 et a pour objectif de créer des aménagements de traversées de localités qui allient modération de trafic et valorisation des espaces publics.

L'objectif est de concilier au mieux les intérêts des riverains avec les besoins de mobilité et de sécurité routière en milieu urbain ainsi que la prise en compte des aspects patrimoniaux

La demande du conseil communal a pour but d'entreprendre les démarches pour ouvrir la possibilité de créer un cheminement piétonnier à travers le village de Villeneuve par un trottoir, de compléter certains tronçons dépourvus actuellement de trottoirs (comme par exemple le secteur route de la laiterie vers Beauregard à Surpierre, la traversée de Praratoud ou la route de Granges à Cheiry, mais également de répondre à plusieurs réclamations de dépassement de vitesse dans certains endroits des villages de la commune par l'étude d'installation de modérateurs de trafics.

Ces mesures consistent par exemple en la mise en zone 30 ou de rencontre (zone 20) de certaines séquences en localité, d'aménagement de portes d'entrée en localité, de décrochements ponctuels de la chaussée, de plantations en milieu urbain.

Le projet de Valorisation de Traversée en Localité (Valtraloc) des villages de Surpierre, de Praratoud, de Villeneuve et de Cheiry, s'inscrit en continuité de l'étude de cheminements piétonnier établie en 2021.

Le périmètre d'étude, comprend l'ensemble du réseau routier cantonal actuellement à 50 km/h. Ces routes constituent les traversées de localité des quatre villages.

Obligatoire :

- projets de modération en traversée de localité sur routes cantonales
- projets de traversée de localités classées à l'ISOS (RC ou Rcom)

Facultatif :

- Projet de modération sur routes communales en traversée de localité

La commune mandate un bureau d'étude bureau « généraliste » de type urbaniste ou/et bureau d'ingénieurs en circulation pour préparer un « concept » Valtraloc décrivant le contexte du projet et comprenant notamment :

- un diagnostic de la situation actuelle
- les contraintes et besoins en matière de protection du patrimoine bâti
- les objectifs du réaménagement
- une représentation du concept envisagé
- une estimation globale des coûts

Lorsque le concept Valtraloc est validé, ce dernier servira de base de planification pour établir un projet de détail pour lequel il faudra alors choisir un nouveau mandataire (bureau d'ingénieurs civils).

Pour les routes cantonales : Une rencontre aura lieu entre le SPC (section projets routiers cantonaux) et la commune afin de discuter des aspects de répartition financière, du choix du mandataire, de la conduite du projet et du calendrier.

La suite de la procédure est celle du développement d'un projet routier. »

- Arguments & buts :
 - Améliorer la qualité des traversées de localité et la sécurité de ses usagers par le biais de mesures de modération de la vitesse du trafic et d'aménagement de l'espace public ;
 - L'établissement d'un Valtraloc est obligatoire.
- Côté finances :
 - Financement : CHF 55'000.- par le compte courant ;
 - Amortissement : à raison de 10% par année, dès 2024 ;
 - Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 5'500.- pendant 10 ans.

b) Lecture du rapport de la commission financière par Pascal Thierrin.

« Cette étude permettra de mieux définir les aménagements nécessaires dans nos localités afin d'améliorer la sécurité des riverains.

La commission financière propose d'accepter le crédit de CHF 55'000.- financé au moyen du compte courant. »

c) Questions / remarques sur le sujet :

- ? Benoît Torche : qu'en est-il de la route cantonale à Coumin ?
- ! Le Président : la traversée de Coumin n'est pas intégrée dans le projet. Si l'investissement est validé, il y aura des discussions avec le canton. La question pourra leur être soumise.
- ? David Maillard : concernant les aménagements de la route, est-ce que les arrêts de bus seront mis en conformité ?
- ! Le Président répond par la positive.
- ? David Maillard : les conduites souterraines qui passent sous ces tronçons de route sont-elles également prises dans le projet ? l'état des conduites est-il vérifié lors de l'étude ?
- ! Le Président : ce sera dans les étapes futures.
- ! Raphaël Thierrin : la priorité étant celle de régler la vitesse dans les localités, le Conseil communal devrait mandater un ingénieur spécialisé en trafic plutôt qu'un urbaniste dans le cadre de ce projet.
- ! Le Président le remercie pour sa remarque. Les membres de l'exécutif devront de toute manière faire appel à d'autres bureaux de conseils.

- ! Florie Baumgartner : est-ce qu'un groupe de travail est mis en place pour inclure les idées de citoyennes et citoyens ?
- ! Le Président : comme groupe de travail, il y a la commission d'aménagement dont les membres ont été élus en assemblée communale au début de la législature. Dès que le dossier sera prêt, il sera présenté à la population. Chacun peut amener des idées au Conseil communal pour examen.
- ? Jean-François Bähni : il a quelle valeur ce dossier à la fin ? c'est-à-dire, s'il y a des modifications demandées par les citoyens, à quel moment peut-on intervenir ?
- ! Le Président : on peut entendre et faire des propositions aux bureaux conseils qui répondent à nos demandes. Toutefois dès que cette « image » a été déposée sur les plans, l'étape suivante consiste à la mise à l'enquête du dossier en procédure routière, lors de laquelle il y a encore la possibilité de faire des remarques ou de s'opposer valablement.

d) Approbation, résultats du vote :

Le Président soumet au vote le point 3.2.7 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent cette demande d'investissement de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 42
 - objection : 0
 - abstentions : 11
- ✓ **La demande de crédit pour Valtraloc est approuvée.**

Point 3.2.8 - Auberge communale à Cheiry, installation d'une chambre froide & congélation

a) Présentation par Oscar Cancela, Conseiller responsable.

- Arguments & buts :
 - Améliorer le bâtit, donner une plus-value au restaurant ;
 - Assainir les installations actuelles de production de froid ;
 - Améliorer le confort de travail avec un équipement moderne pratique.
- Côté finances :
 - Financement : CHF 45'000.- par le compte courant ;
 - Amortissement : à raison de 3% par année, dès 2024 ;
 - Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 1'350.- pendant 33.33 ans.

b) Lecture du rapport de la commission financière par Pascal Thierrin.

« Cet investissement permettra au restaurant de bénéficier d'un équipement adéquat pour gérer la congélation et la réfrigération des denrées alimentaires. Il faut également relever que le loyer sera augmenté d'un montant annuel d'environ CHF 2'400.

La commission financière propose d'accepter le crédit de CHF 45'000.- financé au moyen du compte courant. »

c) Questions / remarques sur le sujet :

- ? Christophe Dupré : question technique, est-ce que les chambres froides sont du prêt-à-porter ou du sur-mesure ?
- ! Oscar Cancela : il s'agit d'une installation sur-mesure car le plafond est relativement bas mais qui peut être démontée et déplacée.

d) Approbation, résultats du vote :

Le Président soumet au vote le point 3.2.8 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent cette demande d'investissement de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 46
 - objections : 2
 - abstentions : 5
- ✓ **La demande de crédit pour l'installation d'une chambre froide & congélation à l'Auberge communale à Cheiry est approuvée.**

Point 3.2.9 - Eau potable, suppression de la conduite de distribution d'eau potable sise à la Route de Lucens 81 à 97 (secteur Villeneuve)

a) Présentation par Alexandre Gorret, Conseiller responsable. Des plans & photos projetés sur écran agrémentent sa présentation.

- Introduction :

« Cette conduite de distribution est entrée dans un processus de vieillissement normal car elle date des années 1970. Durant ces dernières semaines, une fuite sur un branchement privé a été signalée. Lors de cette intervention, une vision de la conduite de distribution a pu être réalisée, celle-ci a révélé un état de vieillissement préoccupant. Cette conduite n'a pas un tracé optimal car elle passe en dessous de certaines habitations du secteur. Il est donc important de la supprimer. Ceci entraîne la réalisation de nouveaux branchements pour les habitations alimentées par cette conduite vieillissante. Les nouveaux branchements seront effectués sur la conduite de distribution qui longe les parcelles du secteur. »

- Arguments & buts :

- Eviter des dégâts aux habitations situées en-dessus de la conduite en raison d'une éventuelle rupture de celle-ci ;

- Supprimer le mauvais renouvellement d'eau à cause d'une conduite en cul de sac.
- Un plan et une photo sont projetés sur écran, lesquels agrémentent la présentation
- Côté finances :
 - Financement : CHF 45'000.- par le compte courant ;
 - Amortissement : à raison de 1.25% par année, dès 2024 ;
 - Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 562.50 pendant 80 ans.

b) Lecture du rapport de la commission financière par Pascal Thierrin.

« Il est nécessaire d'effectuer ces travaux dès que possible afin d'éviter une péjoration conduisant à des coûts plus élevés.

La commission financière propose d'accepter le crédit de CHF 45'000.- financé par le compte courant. »

c) Questions / remarques sur le sujet :

! pas de question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

d) Approbation, résultats du vote :

Le Président soumet au vote le point 3.2.9 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent cette demande d'investissement de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 52
- objection : 0
- abstention : 1

✓ La demande de crédit pour la suppression de la conduite de distribution d'eau potable sise à la Route de Lucens 81 à 97 (secteur Villeneuve) est approuvée.

Point 3.3 - approbation du budget 2023 de fonctionnement et des investissements dans sa globalité

a) Lecture du rapport de la commission financière par Pascal Thierrin.

« La commission financière vous recommande d'approver globalement les budgets proposés par le conseil communal de Surpierre pour l'exercice 2023.

Nous tenons à remercier Monsieur le Syndic ainsi que les conseillers présents pour les éclaircissements et explications donnés. Nous remercions également la boursière communale ainsi que M. Corminboeuf pour leur excellent travail et leur disponibilité. »

b) Questions / remarques concernant le rapport de la commission financière :

! pas de question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

c) Approbation, résultats du vote :

Le Président soumet au vote le point 3 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent le budget 2023 – compte-tenu de l'investissement refusé au vote ce soir - de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 51
- objection : 0
- abstentions : 2

✓ **Le budget 2023 de fonctionnement et des investissements dans sa globalité – compte-tenu du refus de l'investissement refusé au vote ce soir (Gestinergie 4.0, la modernisation de la recharge des cartes, CHF 68'000.-) - est approuvé.**

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR
REGLEMENT COMMUNAL CONCERNANT LE SUBVENTIONNEMENT DES PLACES
D'ACCUEIL EXTRA FAMILIAL DE JOUR

a) Présentation par Ludmilla Bongard, Conseillère responsable.

- Introduction :

« La commune doit permettre la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, comme c'est déjà le cas avec l'accueil chez les mamans de jour de notre commune qui font partie de l'AAFJ (Association d'accueil familial de Jour) de la Broye. Nos mamans de jour accueillent une vingtaine d'enfants en âge préscolaire et scolaire. La convention établie avec cette association est la seule base légale de subventionnement des places d'accueil de jour que nous ayons aujourd'hui dans la commune. Pour rappel, l'AAFJ étant un réseau, elle permet aux enfants en âge préscolaire d'être accueillis même en dehors de notre commune, en fonction des disponibilités des mamans de jour. Il s'agit de compléter cette base afin de tenir compte de la réalité de notre commune et de ses habitants, et d'imaginer l'avenir.

La mise en place d'un accueil de midi communal, qui est la première étape de notre accueil extrascolaire, est dépendante d'une base légale adéquate justifiant les subventions y relatives.

Un accueil de midi, comme son nom l'indique, accueille les enfants depuis la fin de la matinée jusqu'à la reprise de l'après-midi. Contrairement à un AES, il n'est pas subventionné par le canton. La commune est donc le seul soutien permettant de diminuer les coûts de garde pour les parents.

Le règlement veut aussi étendre les subventions à d'autres modes de garde, en plus du réseau de l'AAFJ, qui pourraient être utilisés par les parents des enfants de 0 à 4 ans.

Dans le cas d'une crèche, par exemple, il reviendrait aux parents de faire eux-mêmes les démarches pour trouver une place d'accueil. En effet, vu notre situation géographique, nous

n'avons pas de crèche suffisamment proche qui conviendrait à tous les parents en fonction de leur lieu de travail et avec laquelle nous pourrions conclure une convention collective. Cependant nous pourrions établir une convention individuelle avec la crèche qui aurait une place disponible. Ensuite les subventions seraient calculées selon le barème établi.

En outre, subventionner d'autres initiatives d'accueil qui seraient mises en place sur notre territoire communal nous semble également important. Car la proximité est un atout précieux pour les parents. Mais les subventions accordées à une structure dans notre commune ne seront possibles que si celle-ci est officiellement reconnue par le SEJ (le Service de l'Enfance et de la Jeunesse) qui est l'autorité cantonale. Cela permettra de garantir une qualité et un sérieux que la commune n'a pas forcément la capacité d'évaluer.

Ce règlement a été soumis à l'analyse du surveillant des prix qui a rendu le préavis suivant :

« En raison du fait que, selon l'Art. 4 al. 2 du règlement, le tarif maximal en crèche ne dépasse pas le prix coûtant net à la journée, nous renonçons, dans le cas présent, à formuler une recommandation. »

- But :
 - Améliorer la politique communale dans le domaine de l'accueil extra familial.
- Les situations actuelle et future des solutions de garde sont projetées sur écran, pour lesquelles il est précisé s'il y a des subventions cantonales et/ou communales.

b) Lecture du rapport global de la commission financière par Pascal Thierrin.

« Le règlement communal concernant le subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour a été soumis à la commission financière de Surpierre qui l'a passé en revue sous l'angle financier. Comme cela a été expliqué, ce règlement fixe la base qui permettra à la Commune de proposer une offre d'accueil extrafamilial en adéquation avec les besoins de ses habitants.

La commission financière considère les tarifs maximaux définis dans le règlement comme appropriés. Sans remettre en question les tarifs et barèmes proposés dans l'annexe 1, la commission financière est d'avis que ceux-ci sont de la compétence du Conseil communal et propose à l'Assemblée communale de se prononcer uniquement sur le règlement de base et non sur l'annexe 1.

La commission financière de Surpierre invite ainsi l'Assemblée communale à accepter le règlement communal (sans l'annexe 1) concernant le subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour. »

c) Questions / remarques sur le sujet :

- ! pas de question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

d) Approbation, résultats du vote :

Le Président soumet au vote le point 4 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent le règlement de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 53
- objection : 0
- abstention : 0

✓ **Le règlement communal concernant le subventionnement des places d'accueil extra familial de jour est approuvé à l'unanimité.**

**POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR
INFORMATIONS & DIVERS**

- Jacques Thierrin prend la parole. Il revient avec une réponse à la question soulevée lors de la dernière assemblée concernant le nombre de places disponibles dans les abris PC de la commune : selon les statistiques du canton, il y a 846 places communales pour 1'201 habitants et 95 places annoncées chez des privés. Ce qui fait un total de 941 places et donc un taux de couverture à 78%. Lors de constructions futures (bâtiment communal ou immeuble), il y aura l'obligation d'y prévoir un abri.
- Le Président informe de la démission de Julie Monney au poste de collaboratrice administrative en charge des dossiers de construction essentiellement. Il informe que le poste est à repourvoir au taux de 30%. Une annonce sera publiée dans les journaux La Broye et La liberté ces prochains jours.

Le Président donne maintenant la parole à l'Assemblée :

- ? Yves-Patrik Maillard : quelle est la situation actuelle au sujet du projet d'implantation d'éoliennes sur notre territoire ?
- ! Le Président : on ne sait pas, rien n'est clair. Au niveau du canton, tous les projets sont apparemment gelés. Un mouvement fort de personnes anti-éoliennes est en marche dans le canton. Le Conseil communal est en attente d'informations.
- ? Yves-Patrik Maillard : quelle est la différence entre le statut de coordination réglé ou en cours dans le cadre de projet d'implantation d'éoliennes ?
- ! Le Président : pour la région concernant le statut «en cours», l'armée devait se prononcer (2 impacts : proximité des radars et voies de dégagement pour les avions au décollage).
- ! Raphaël Thierrin : je suis venu à pied ce soir, cela fait quatre jours qu'il a neigé et ça glisse beaucoup, le trottoir est vraiment dangereux.
- ! Jacques Thierrin : j'informe notre employé communal qui ira remettre du sel.
- ? Josiane Bähni : pourquoi est-ce qu'il y a ces piquets vers la passerelle à Villeneuve ? Il n'est pas possible de passer avec une poussette.
- ! Le Président : ceci devrait se régler prochainement, des discussions avec la commune d'Henniez notamment sont en cours. Un portillon pourrait remplacer le piquet.

- ? Ludovic Laurent : j'ai constaté que dans la commune il n'y a pas de défibrillateur, est-ce correct ?
- ! Le Président : oui, cet appareil est conseillé mais pas obligatoire. Le Conseil communal y songera.
- ! Florie Baumgartner : où se trouve le défibrillateur le plus proche si on en n'a pas dans la commune ?
- ! Ludovic Laurent : à Lucens ou à Valbroye à la salle communale.
- ? Yves-Patrik Maillard : concernant la passerelle en-dessous de la chapelle « Notre Dame des Champs », qui est le propriétaire ?
- ! Jacques Thierrin : cette passerelle appartient à la Paroisse. Elle a été fermée pour éviter des accidents.
- ? Jean-François Bähni : j'ai récemment remarqué que la croix à Villeneuve avait été déplacée, qu'en advient-il ? La croix en pierre naturelle a été sciée en 3, c'est désolant.
- ! Le Président : le projet était de déplacer la croix qui est protégée.
- ? Isabelle Buol : j'ai écrit à la commune il y a quelques jours pour demander de faire modifier l'adresse « Au Village » qui n'existe pas sur Google Map, c'est d'ailleurs toujours l'adresse « Village Au » à ce jour. J'en ai récemment fait l'expérience avec l'ambulance qui ne trouvait pas l'adresse.
- ! Le Président : des démarches ont été entreprises, nous avons écrit à Google pour faire corriger cette adresse.
- ! Ludovic Laurent : n'hésitez pas à faire une requête à Google Map, j'ai récemment fait des démarches pour mon habitation et ma demande de modification a été prise en compte.
- ? Jean-François Bähni : on paie déjà des impôts sur la valeur locative, à quoi sert la contribution immobilière ?
- ! Julien Tüscher : la contribution immobilière est un impôt. Comme tout impôt, il n'est pas affecté à contrario d'une taxe. Il s'agit d'une autorisation d'utiliser le territoire communal qui est demandée au propriétaire. Elle est facultative et à disposition du Conseil communal qui peut ou non la percevoir. Le taux d'imposition a été validé lors de l'approbation de la convention de fusion aux urnes.
- ! Jean-François Bähni : ça veut dire que si on veut avoir gain de cause en tant que propriétaire, on doit faire des démarches auprès du Conseil communal en demandant une modification du tractanta pour demander une diminution ou la suppression de cette taxe ?
- ! Julien Tüscher : rien ne peut se faire avant 2026 parce que si on veut modifier la convention de fusion il faut organiser une votation populaire.
- ! Jean-Daniel Lambert : j'ai constaté que le chemin communal des Collondels (celui qui relie la ferme Bertschy aux cibleries) est longé par un petit ruisseau qui, avec les années, s'est complètement bouché car il n'a pas été curé depuis longtemps. Résultat : l'eau traverse le chemin et s'écoule dans la parcelle en herbe qui en-dessous. Il faudrait peut-être analyser la situation et voir s'il y a lieu d'effectuer quelques travaux d'entretien.
- ! Jacques Thierrin : c'est noté.

- ? Josiane Bähni : est-ce qu'il existe un règlement communal qui précise que la tondeuse ne doit pas être utilisée le dimanche ?
- ! Le Président répond par la négative. Un rappel sera éventuellement inséré dans le prochain journal Surpierre Info au printemps prochain.

Pas d'autre question de la part de l'assemblée.

Le Président lève l'assemblée à 22h20 et souhaite de belles fêtes de fin d'année à l'ensemble des personnes présentes qu'il convie à partager le verre de l'amitié offert par la commune.

JW

Le Syndic
Jean-Michel Wyssa



Sallin

La Secrétaire
Stéphanie Sallin